



DGII/EDU/ETINED(2025)11
Original : anglais
Strasbourg, le 25 septembre 2025

Plateforme du Conseil de l'Europe sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED)

Mandat ETINED pour 2022-2027

MANDAT DE LA PLATEFORME ETINED

Valable du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027

TÂCHES PRINCIPALES

Sous l'autorité du Comité directeur pour les politiques et les pratiques éducatives (CD-EDU), et compte tenu de la :

- Recommandation CM/Rec (2022)18 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre la fraude dans l'éducation ;
- Recommandation CM/Rec(2019)9 du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion d'une culture de l'éthique dans le corps enseignant ;
- Stratégie du Conseil de l'Europe en matière d'éducation « Priorité aux apprenants – L'éducation pour les sociétés démocratiques d'aujourd'hui et de demain » 2024-2030, lancée lors de la 26^e session de la Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue en septembre 2023 à Strasbourg ;
- Déclaration finale de la 24^e session de la Conférence permanente des ministres de l'éducation du Conseil de l'Europe sur « La gouvernance et l'éducation de qualité », tenue en avril 2013 à Helsinki ;
- Recommandation CM/Rec (2012)7 du Comité des Ministres aux États membres relative à la responsabilité des pouvoirs publics concernant la liberté universitaire et l'autonomie des établissements ;
- Recommandation CM/Rec (2012)13 du Comité des Ministres aux États membres en vue d'assurer une éducation de qualité ;

La Plateforme sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED) est invitée à :

- Identifier et mettre en œuvre les tâches assignées par le CDEDU dans son programme de travail actuel 2022-2027 pour promouvoir une culture de confiance et d'intégrité à travers la Plateforme sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED), développer des instruments politiques pour lutter contre la fraude dans l'éducation et favoriser l'intégrité dans l'enseignement supérieur en encourageant l'échange de bonnes pratiques entre les établissements d'enseignement supérieur ;
- Contribuer au développement d'une bonne et transparente gouvernance, d'une culture de la démocratie et de la participation en promouvant l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation ;
- Promouvoir et faciliter la coopération, la coordination et la compréhension entre les États membres dans ces domaines ;
- Développer des politiques (opinions, recommandations, lignes directrices) concernant les questions d'éthique, de transparence et d'intégrité dans l'éducation et, plus généralement, sensibiliser à ces questions ;

- Fournir un mécanisme d'échanges internationaux et de collecte/analyse de données entre les acteurs de l'éducation sur les thèmes de l'éthique, de la transparence et de l'intégrité ;
- Soutenir la mise en place de projets pilotes nationaux et régionaux et développer l'expertise nécessaire pour aider les pays intéressés ;
- Identifier les pratiques prometteuses dans le domaine de l'éthique, de la transparence et de l'intégrité ;
- Contribuer, le cas échéant, aux projets entrepris par les programmes de coopération et de renforcement des capacités.

TÂCHES SPÉCIFIQUES

- Contribuer à la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec (2022)18 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre la fraude dans l'éducation et de la Recommandation CM/Rec(2019) 9 du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion d'une culture de l'éthique dans le corps enseignant, et soutenir l'efficacité des codes éthiques dans l'éducation dans les États membres, par le biais de recherches thématiques, en mettant en évidence les pratiques recommandées et en élaborant des lignes directrices ;
- Favoriser l'intégrité dans l'enseignement supérieur par l'élaboration et la diffusion de documents-cadres et d'instruments permettant de mesurer l'intégrité et la transparence dans les établissements d'enseignement supérieur des États membres ;
- Contribuer à la conception d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation et à l'identification d'indicateurs stratégiques pour mesurer la réussite de sa mise en œuvre dans les contextes nationaux.

COMPOSITION

Les gouvernements des États parties à la Convention culturelle européenne représentés au CDEDU sont invités à désigner **un.e représentant.e** et **un.e suppléant.e** possédant l'expertise, les connaissances et/ou l'expérience requises dans les domaines couverts par la plateforme ETINED. Les États parties peuvent nommer un.e représentant.e supplémentaire s'ils le souhaitent.

MÉTHODES DE TRAVAIL

Réunions plénières

- 1 réunion par an

La Plateforme ETINED se réunit au moins une fois par an pour une session plénière de deux jours.

Les gouvernements veillent à ce que la voix des étudiants soit entendue en désignant des représentants étudiants aux réunions et conférences organisées par la plateforme.

Réunions du bureau

La plateforme ETINED désigne un Bureau composé de six membres au maximum parmi ses membres, dont un.e président.e, deux vice-président.es et un.e observateur.rice parmi les représentants des étudiants. La nomination à la présidence et à la vice-présidence aura lieu lors de la première réunion du bureau.

Le Bureau assure notamment la liaison avec le Secrétariat, identifie et propose des priorités à la Plateforme, rend compte à la Plénière et planifie les prochaines réunions.

Réunions des groupes de travail

Des groupes de travail dédiés peuvent être désignés pour travailler sur des thèmes spécifiques et se réunir entre les sessions plénières. Des experts peuvent être nommés par le Secrétariat si nécessaire.

Représentation équilibrée

Lors de la nomination des membres du Bureau et des groupes de travail, il convient de rechercher une représentation équilibrée, conformément à une répartition équilibrée des postes, en tenant compte notamment de la répartition géographique, de l'égalité des genres et des niveaux d'éducation (représentants des étudiants, des enseignants, des États membres).

Frais de voyage et de séjour

Le budget du Conseil de l'Europe prend en charge les frais de voyage et de séjour d'un.e représentant.e de chaque État partie à la Convention culturelle européenne aux sessions plénières. Si un pays désigne plus d'un.e représentant.e, la règle de la prise en charge des frais d'un.e seul.e membre reste applicable.

Tous les États parties à la Convention culturelle européenne et tous les observateurs auprès de la CDEDU peuvent envoyer des représentants supplémentaires aux sessions plénières sans prise en charge de leurs frais.

Le budget du Conseil de l'Europe prend en charge les frais de voyage et de séjour des membres des groupes de travail et du Bureau aux réunions des groupes de travail et du Bureau.

Les sessions plénières se tiennent autant que possible sous forme de réunions physiques. Le Bureau et les groupes de travail travaillent dans le cadre de réunions physiques et/ou en ligne, selon les besoins.

Langues de travail

Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré lors des sessions plénières.

L'anglais sera la langue de travail des réunions des groupes de travail. Il peut être possible d'utiliser l'anglais et le français lors de ces réunions, à condition que tous les membres aient une bonne compréhension pratique des deux langues.

Annexe

Profil recommandé

Expérience

Les membres de la plateforme doivent avoir une expertise, des connaissances et/ou une expérience pertinentes dans les domaines couverts par la plateforme : l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation et la lutte contre la fraude dans l'éducation.

Ils peuvent être des représentant.es de :

- ministères de l'Éducation ;
- conseils nationaux compétents ;
- organismes d'enseignement supérieur, tels que les universités participant à des programmes relatifs à l'éthique, à la transparence et à l'intégrité dans l'éducation, ou des représentants de l'administration ou du personnel universitaire ;
- organismes ou agences de lutte contre la corruption ;
- société civile ;
- institutions internationales et OING concernées ;
- représentants ENIC-NARIC ;
- Personnel de l'éducation et autres personnels concernés ;

Education

Diplôme de l'enseignement supérieur ou expérience professionnelle pertinente dans les domaines de l'éducation, des sciences sociales, des sciences humaines, du droit, des politiques publiques, des sciences politiques, des relations internationales ou intérêt et implication avérés dans les thèmes abordés par ETINED.

Compétences rédactionnelles et de présentation

Bonnes compétences en rédaction et en présentation orale en anglais et/ou en français ;
Capacité à organiser et à présenter des informations, des points de vue et des concepts de manière concise et compréhensible pour divers publics, ainsi qu'à écouter et à répondre aux informations, questions et demandes d'autrui ;
Capacité à présenter des réalités complexes de manière structurée et compréhensible.

Compétences interpersonnelles et communicationnelles

Capacité à assurer la liaison et à communiquer avec les acteurs politiques à différents niveaux ainsi qu'avec d'autres parties prenantes et praticiens au niveau international et non gouvernemental ;
Capacité à établir et à maintenir de bonnes relations de travail à tous les niveaux dans un contexte multiculturel et dans le respect de la diversité ;
Capacité à communiquer efficacement en anglais et/ou en français.

Compétences opérationnelles

Capacité à utiliser efficacement et de manière appropriée les connaissances et compétences professionnelles/techniques dans leur domaine ou discipline spécifique et à utiliser les méthodes, procédures, techniques, outils ou infrastructures connexes.